



LE LOCLE
Testez vos oreilles à l'œil

L'Amplibus sera demain au Locle pour une nouvelle journée de tests auditifs gratuits. Le bus s'installera sur la place du Marché entre 9h et 17 heures. Société à but non lucratif, Amplibus parcourt la Suisse en insistant sur l'importance du dépistage précoce d'une baisse de l'audition. /réd

UNESCO

Les villes candidates précisent leurs contours

Le dossier de candidature de La Chaux-de-Fonds et du Locle au patrimoine mondial de l'Unesco devrait être déposé en décembre. Afin d'y parvenir, les conseils généraux des deux villes doivent préalablement se prononcer sur la création d'un périmètre d'inscription et d'une zone tampon.

CLAUDE GRIMM

Afin de pouvoir déposer le dossier de candidature à l'Unesco en décembre comme prévu, les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle doivent créer un périmètre d'inscription Unesco et une zone tampon. Une modification des plans et règlements d'aménagement communal (Prac) des deux villes est donc nécessaire. Les conseils généraux du Locle et de La Chaux-de-Fonds se prononceront sur la question les 25 et 26 septembre respectivement.

Si elles sont acceptées, ces modifications permettront de donner une base légale à la zone centrale proposée à l'inscription (périmètre Unesco) la zone tampon. Elles n'entreront cependant en vigueur que si l'inscription sur la liste du patrimoine mondial devient effective.

Afin de définir ces différentes

«L'inscription à l'Unesco représenterait une confirmation d'une politique menée de longue date»

Jean-Bernard Zufferey



LA CHAUX-DE-FONDS A l'ouest de la ville, un exemple de mixité entre une vieille usine en activité et une ancienne transformée en loft insérées dans un quartier d'habitations.

(VILLES DE LA CHAUX-DE-FONDS ET DU LOCLE - ALINE HENCHOZ)

zones, une analyse juridique a été commandée à Jean-Bernard Zufferey, professeur de l'Institut pour le droit suisse et international de la construction de l'Université de Fribourg. Dans ses conclusions, il souligne que «les dispositions juridiques actuelles permettraient de garantir la conservation de ces biens».

Ce qui renforcerait la position des conseils communaux selon laquelle «l'inscription représenterait davantage la confirmation d'une politique menée de longue date que des exigences nouvelles». Il propose cependant une série de mesures afin de mieux ancrer la notion de conservation du patrimoine dans les textes.

Le périmètre d'inscription correspondrait ainsi à la zone centrale de chaque ville et comprendrait la majorité des éléments significatifs de l'urbanisme horloger jusqu'au début du XXe siècle. Dans cette zone, les autorités communales seraient amenées à coordonner

leur politique d'aménagement du territoire en soumettant pour préavis à la commission d'aménagement du territoire les projets ressortissant des compétences des législatifs. Créée dans le cadre de l'aménagement du Crêt-du-Loclc, cette dernière se verrait ainsi pérennisée.

Quant aux périmètres des zones tampons, en fait des zones de transition, ils seraient juridiquement distincts pour chaque commune. Il s'agirait grosso modo de la ligne de transition formée par les crêtes qui délimitent la vallée de La Chaux-de-Fonds et celle du Locle. /CGM

Un processus de la liste à l'inscription

Le Conseil fédéral a déposé en décembre 2004 une liste indicative suisse comprenant cinq biens culturels susceptibles d'être ajoutés à la liste du patrimoine mondial, parmi lesquels le paysage urbain horloger de La Chaux-de-Fonds et du Locle.

Reconnaissant l'intérêt patrimonial majeur de ces deux villes, les autorités fédérales, cantonales et communales décident alors de promouvoir rapidement cette candidature. En décembre 2005, les conseils généraux de La Chaux-de-Fonds et du Locle acceptent à une large majorité le rapport présenté par leur conseil communal respectif. Depuis, le dossier se trouve dans la phase de réalisation administrative, peu démonstrative pour le public. Il sera déposé au siège de l'Unesco à Paris en décembre de cette année. L'évaluation à l'Unesco se déroule à un rythme fixe, de février de chaque année à juin de l'année suivante. Quant au Comité du patrimoine mondial, il prend ses décisions lors de séances annuelles qui ont lieu en été. L'inscription des deux villes du Haut, si elle a lieu, est donc prévue pour 2009. /cgm



LE LOCLE L'ancienne fabrique de pendules Angelus et le bâtiment principal de la marque Tissot, deux images du patrimoine horloger. (VILLES DE LA CHAUX-DE-FONDS ET DU LOCLE - ALINE HENCHOZ)

PISCINES

Une perte sèche pour les Mélézes



LA CHAUX-DE-FONDS Depuis lundi, l'eau ne coule plus dans le toboggan de la piscine des Mélézes. (ARCHIVES RICHARD LEUENBERGER)

La saison a bien fini mais, entre-temps, brrrr... Pour la piscine des Mélézes, à La Chaux-de-Fonds, le 13 septembre, les recettes atteignaient un peu plus de 150 000 fr., alors que des entrées avaient été budgétées pour 240 000 francs! Une saison pareille, c'est bien simple, depuis qu'il est arrivé à La Chaux-de-Fonds en 1973, Daniel Piller, chef du Service des sports, n'en avait jamais vu de pire. Pour donner un exemple: en 1993, une année vraiment très mauvaise, «nous avons fait sept jours à plus de 1000 entrées sur toute la saison. En 2007, nous en sommes à cinq jours...»

La piscine des Mélézes avait ouvert le 19 mai. «Il faisait plus chaud en avril», remarquait-on déjà. Elle vient de fermer, lundi dernier, une semaine après celle du Locle. Daniel Piller avait d'ailleurs hésité à fermer une semaine avant. Finalement, il n'a pas trop regretté ce rab: «Nous avons fini la saison à 21 degrés; pour mi-septembre, ce n'est pas mal.» Et les baigneurs ont encore pu profiter d'un beau week-end. Mais, hier,

l'eau était déjà descendue à 19 degrés... Même en chauffant, même avec cet énorme volume de 5 millions de litres, rien à faire: s'il fait froid, l'eau descend d'un ou deux degrés pendant la nuit.

Quelle qu'ait été la météo, elle n'a pas freiné les fameuses habituées – surtout des dames – qui, par vent et bise, et même une fois par grêle, sont allés faire leurs longueurs sans coup férir. Au Locle, ces habituées, baptisées «des grenouilles», sont également célèbres depuis bien des années.

Au Locle, la piscine avait fermé après les deux dernières manifestations organisées par le club Le Locle Natation: le concours interne, qui a lieu depuis trois ans avec la participation de Procap, et le carnaval nautique. Par des températures assez limites: il faisait plus chaud dans l'eau que sur les bords du bassin. Mais des spectateurs hors club étaient venus tout de même, contrairement aux premières éditions, où, sachant qu'ils risquaient eux aussi de faire trempette, ils s'abstenaient prudemment... /cld

LA CHAUX-DE-FONDS

Double événement demain au MIH

Le MIH invite la population à un double événement demain. Il sera d'abord procédé à la remise du 13e prix Gaïa, attribué à l'horloger zurichois Paul Gerber. Né en 1950, cet horloger a commencé sa carrière en se spécialisant dans les défis horlogers et techniques. Il est avant tout celui qui a contribué à l'achèvement de la montre-bracelet la plus compliquée actuellement connue, une montre de poche à complications du XIXe siècle de Louis Ellysée Piguet.

La deuxième partie de la soirée sera consacrée à l'exposition des pièces uniques réali-



PRIX GAÏA Le lauréat Paul Gerber. (SP)

sées par le Lucernois Richard Daners. /comm-réd

MIH, rue des Musées, La Chaux-de-Fonds, jeudi 20 septembre à 18h30

En bref

■ **SIS**
Deux interventions

Entre lundi soir à 18h et hier à la même heure, le Service d'incendie et de secours des Montagnes neuchâteloises est intervenu à deux reprises, pour deux transports en ambulance à l'hôpital de La Chaux-de-Fonds, l'un au Locle, hier à 4h01, pour un malaise, et l'autre à 11h30, à La Chaux-de-Fonds, pour une chute. /comm-réd